Le VII[e] Plan

Préoccupations électorales

L'Italie à la veille des élections

La liberté de presse

Christianisme et Marxisme

Dialogue Policiers-Éducateurs

à l'écoute du monde

Z
308

6. Juin 1976

chronique sociale

Le VII[e] Plan

Programme à moyen terme ou simple discours

Les diverses assemblées (Conseil économique et social, Assemblée Nationale, Sénat) ont (ou vont) discuter du projet de 7e Plan adopté le 21 avril par le Conseil des Ministres. Avant d'examiner le contenu du texte, il convient d'étudier les méthodes d'élaboration.

Une mécanique complexe

Dans l'élaboration du Plan interviennent des organes politiques (exécutif et législatif), des organes techniques, des organes consultatifs. Les interventions se situent tant au plan national qu'au plan régional, et elles se répètent au cours de deux phases successives.

Première phase : les options

Suite aux directives du Premier Ministre en décembre 1974, le **Commissariat Général au Plan** enclenche la mécanique (1) : **quatre commissions** sont constituées ; elles doivent, en l'espace d'un mois et demi, réfléchir sur : le contexte international — les inégalités (2) — l'aménagement du territoire et le cadre de vie — la croissance, l'emploi et le financement. C'est en s'inspirant du travail de ces commissions constituées de fonctionnaires, d'experts, de représentants du patronat et des syndicats que le Commissaire général au Plan, M. Ripert, doit élaborer un rapport sur « l'orientation préliminaire au 7e Plan ».

Mais comme dans le même temps le Gouvernement a décidé la mise en place d'un nouvel organisme politico-administratif, le **Conseil de planification,** on peut se poser la question de savoir ce qui inspire le plus le rapport : ce conseil ou les commissions ? Ce nouveau conseil, comprenant le Président de la République, le Premier Ministre, les Ministres de l'Economie et des Finances, du Travail, et le Commissaire au Plan, est-il un moyen d'enserrer davantage le travail du Commissariat dans des directives précises ou bien est-il tout simplement l'organe d'élaboration d'une politique en dehors du Plan ?

Au cours de cette même phase, les **Assemblées régionales** sont, elles aussi, consultées et le Commissaire général doit encore intégrer dans son rapport les résultats de cette consultation organisée sous l'autorité des préfets de région.

Le « rapport sur les options », synthèse théorique de tous ces avis ou directives, a été soumis en mai et juin 1975 aux **Assemblées** au plan national ; il comportait des titres fort alléchants : parmi les « quatre orientations durables » on trouvait :

1) Assurer les conditions économiques du plein emploi, du progrès social et notre liberté de décision ;

2) Améliorer la qualité de la vie ;

3) Réduire les inégalités ;

4) Mieux répartir les responsabilités.

Qui ne souscrirait à un tel programme ? A moins que tout ceci ne soit, comme le déclarait le porte-parole de la C.F.D.T. au Conseil Economique, « un discours séducteur, tout entier fleuri, pavé de bonnes intentions sans consistance... pas un chiffre, pas une date, pas un crédit, en un mot, pas d'engagement, pour donner du poids aux bonnes paroles que l'on peut lire sur la qualité de la vie, la réduction des inégalités... ».

Deuxième phase : le Plan

Approuvé bien sûr par la majorité des députés, le « rapport sur les options » servit de base à l'élaboration de nouvelles directives au Commissariat général au Plan en vue de la préparation du Plan lui-même. Une nouvelle phase de consultation s'ouvre alors, à partir d'octobre 1975.

D'abord en direction des **régions.** Les Assemblées régionales doivent étudier une sorte de rapport d'orientation générale élaboré par le Préfet de région et ses services qui comprend un tableau de la situation présente de la région, une étude des perspectives de développement et une indication des objectifs que l'on se fixe. En outre, Paris interroge les régions sur leurs préférences en matière d'équipement collectifs ; c'est-à-dire qu'on leur demande, à partir d'un cadre de douze fonctions collectives, quelles sont celles dont il convient de prévoir une évolution supérieure à la moyenne en matière de crédits et au contraire celles pour lesquelles, en compensation, il est possible d'envisager une progression inférieure à la moyenne. La synthèse des réponses à ce questionnaire est faite au Commissariat général au Plan en décembre 1975.

- Pendant ce temps, au niveau national, s'organisent des **commissions de modernisation.** Aux quatre commissions de la première phase sont substituées dix-neuf instances (treize commissions et six comités).

- Parmi les commissions on distingue, comme toujours, des commissions **horizontales** — relations avec l'extérieur — aménagement du territoire et cadre de vie — commission du développement ; cette dernière doit faire la synthèse du travail de quatre comités : emploi et conditions de travail — consommation — financement — revenus et transferts.

- A côté de ce dispositif, on a des commissions **sectorielles :** Energie — Agriculture — Industrie — Transport — Commerce, Artisanat et services — Education et formation — Santé et assurance maladie — Vie sociale — Recherche — D.O.M.

Ces diverses commissions ont toutes sensiblement une composition du même type. Voici, à titre d'exemple, la composition de la commission du **Développement :** treize hauts fonctionnaires ou directeurs d'entreprises publiques — neuf « experts » ou personnalités « qualifiées » — neuf représentants patronaux (C.N.P.F., F.N.S.E.A., C.G.P.M.E., Chambres consulaires) — sept représentants des organisations syndicales de salariés et de l'U.N.A.F.

Ces diverses commissions travaillent en fonction d'un cadre dressé par le Commissaire général au Plan. Elles doivent avoir aussi connaissance des rapports des régions. Leurs travaux sont conclus par un rapport transmis au Commissariat et le projet de Plan lui-même, rédigé par le Commissaire général et arrêté par le Conseil des Ministres, devrait être la synthèse du travail de ces commissions. Tels sont du moins les principes, nous allons voir que la réalité est différente.

Des principes à la réalité

Lors des plans précédents on a pu se poser la question de l'efficacité de la consultation entreprise. Avec le

Juin 1976

7e Plan il n'y a plus guère d'illusions à se faire, et ceci pour plusieurs raisons.

• **Pendant que tu causes, je décide.**

Un certain nombre de commissions n'ont terminé leurs travaux qu'après la mise au point du projet de Plan par le Conseil des Ministres. C'est dire que leurs conclusions n'ont pu être intégrées à l'intérieur du projet de plan et on peut alors se demander à quoi a pu servir la consultation.

C'est le cas, par exemple, du comité des « revenus et transferts ». Résumant le rapport de ce comité, « Le Monde » (3) écrit : « Fait plus grave : le rapport du Commissaire général au Plan et les programmes d'action prioritaires ignorent les mesures concrètes » proposées par ce comité en vue de réduire les inégalités. Et le journaliste s'interroge : « Faut-il d'ores et déjà parler de feu le rapport Lebel ? » (du nom du président de ce comité.

Il en est de même pour le rapport de la commission de l'Aménagement du Territoire. Ayant fait l'objet de délicates mesures de mise au point de dernière heure, il arrive « après la bataille », c'est-à-dire alors que le Conseil des Ministres a déjà arrêté le projet de Plan !

Si le cas est flagrant pour les deux commissions précédentes, on peut se poser la question pour plusieurs autres rapports dont la publication précède de quelques jours seulement la décision du gouvernement. C'est ainsi que le rapport de la commission du Développement n'est terminé que deux jours avant le Conseil des Ministres du 21 avril, et le rapporteur de cette commission, qui est la plus importante puisqu'elle doit faire la synthèse du travail d'un certain nombre de comités, regrette « l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la commission du Développement de se prononcer sur les programmes prioritaires, si ce n'est pour affirmer qu'il y avait des oublis et qu'ils étaient trop nombreux ».

Le résultat est là : **on ne retrouve à l'intérieur du projet de plan que fort peu des mesures concrètes préconisées par les commissions.** En outre, à l'intérieur des commissions, un véritable débat sur la nature de la crise et sur l'orientation préconisée n'a pu s'instaurer.

Tentant une ultime démarche avant de prendre la décision de se retirer des commissions, la C.G.T. et la C.F.D.T. écrivaient le 27 janvier : « On peut s'exprimer bien sûr ! Mais l'expérience incite à penser que le seul effet de discussions précipitées sur le plein emploi, les inégalités, le développement... consiste à alimenter un discours officiel mystificateur qui dénature et combat les revendications des travailleurs .. Dès la première phase, alors que les commissions se noyaient le plus souvent dans des travaux superficiels qui esquivaient ou dénaturaient les véritables enjeux, les vrais centres de réflexion, d'initiative et d'impulsion se mettaient en place et travaillaient en dehors de tout contrôle public ».

• **Quand le Plan s'élabore « hors Plan »**

Il apparait de plus en plus clairement que le **Conseil de Planification** court-circuite les travaux du Plan qui se déroulent selon la mécanique traditionnelle. Ainsi, par exemple, le conseil du 22 janvier 1976 a pris les décisions essentielles en matière d'orientation, alors que les discussions étaient loin d'être terminées.

Mais il y a plus. Tandis que le Commissariat du Plan se voit mis en tutelle étroite par les ministères, il est aussi dépossédé d'un certain nombre de ses prérogatives. Le cas le plus flagrant est celui du **Ministère de l'Industrie.** Lors du 6e Plan, il existait 26 comités sectoriels qui avaient été chargés, parallèlement aux travaux de la commission de l'Industrie, d'approfondir l'étude des problèmes de chacun des secteurs industriels (machine-outil, automobile...). Ces comités qui dépendaient alors du Commissariat au Plan ont été réunis lors du 7e Plan à l'initiative du Ministère de l'Industrie, et l'on n'a pas attendu pour les mettre en place que les commissions du Plan soient convoquées. Ils sont en quelque sorte plus ou moins « hors plan » et le patronat trouve à ce niveau un lieu de travail avec l'administration du ministère, lieu où s'élaborent des **programmes sectoriels** sur la péri-informatique — la machine-outil — l'instrumentation scientifique ou de mesure... lieu aussi où se négocient, en liaison avec le Ministère des Finances, les aides de l'Etat aux industriels : 3,2 milliards en 5 ans à l'industrie informatique... Un système de comités du même genre existe au niveau du Ministère de l'Agriculture.

Certes, on peut objecter qu'un « groupe de synthèse » assure la liaison avec le Commissariat au Plan et qu'en conséquence celui-ci est tenu au courant. Il n'en reste pas moins que les décisions sont prises en dehors du système de planification et que le Plan se contente ensuite de les intégrer. Il n'y a **aucune possibilité d'en tester la cohérence.**

Il en est d'ailleurs de même pour beaucoup d'autres décisions qui engagent l'avenir de la France sur la longue période. On aurait pu penser, par exemple, puisqu'il existe une Commission de l'Energie, que les décisions en matière de **programme nucléaire** seraient prises dans le cadre du Plan ; or, si le Plan doit bien en tenir compte, des décisions essentielles ont été prises antérieurement à son élaboration et des modifications récentes y ont été apportées en dehors de la procédure du Plan.

On pourrait faire la même observation à propos de la « **programmation des dépenses militaires** et des équipements des forces armées » pour la période 1977-82. L'accroissement des dépenses qui va en résulter va, bien sûr, avoir un effet sur l'ensemble de l'économie, mais c'est encore un de ces **nombreux éléments que le Plan doit intégrer sans pouvoir en discuter.**

Dans de telles conditions, le Plan ne saurait être « un ensemble cohérent d'objectifs et de moyens ». C'est d'abord un discours qui camoufle sous de bonnes intentions une réalité sombre ou des objectifs qu'on ne peut déclarer trop ouvertement. C'est ensuite un catalogue de quelques mesures que l'Etat entend prendre au cours des cinq ans à venir.

Derrière le discours du Plan

L'on ne pourra pas dire que les rédacteurs du 7e Plan ne sont pas au fait des aspirations nouvelles de la population, ni qu'ils ignorent les penseurs à la mode. Ecoutez plutôt :

— « A l'avenir (la croissance) doit s'attacher davantage à la qualité de l'existence. Parmi ces éléments, le logement peut constituer pour le plus grand nombre le type même de l'objet durable et personnalisé, source de chaleur et de convivialité »...

— « Lutter contre les excès de la concentration urbaine... c'est enfin réduire l'antinomie travail-loisir et permettre à la vie familiale de s'épanouir entre soi dans la quotidienneté du temps retrouvé »...

— « En favorisant, comme le précisent les programmes d'action prioritaires correspondants, l'animation des zones rurales ou l'amélioration des conditions de vie dans les villes, les pouvoirs publics entendent désormais répondre au désir nouveau, mais déjà fréquent, de pouvoir opter pour des revenus limités, à la condition de pouvoir mener une vie plus gratifiante... ».

Qui ne souscrirait à de telles propositions ? Mais grattons un peu le vernis pour voir ce qu'il recouvre en réalité.

• **Le maintien d'un chômage élevé**

Le retour au plein emploi figure parmi les objectifs du Plan affirmés par le Président de la République. Examinons ceci de plus près.

Les dernières projections élaborées par l'I.N.S.E.E. et fournies au Comité « Emploi et conditions de travail » en mars 1976 laissent dans la meilleure des hypothèses un écart de plus de 760 000 personnes entre les disponibilités en main-d'œuvre et la population effectivement occupée. En langage clair, vers 1980, on serait encore aux alentours de 800 000 chômeurs.

Il faut préciser que cette hypothèse « optimiste » postule que nos partenaires commerciaux ne connaîtront pas de crise, que l'inflation se réduira chez nous, qu'il y aura diminution accélérée de la durée du travail (39 heures en 1980), arrêt de l'immigration, relèvement des bas salaires et amélioration des conditions de travail dans les secteurs actuellement occupés par les migrants, de telle façon que les Français se porteront vers les emplois qu'ils « délaissent » actuellement. Nous verrons que sur nombre de ces points le plan ne nous apporte aucune assurance.

Mais, examinons les choses d'un peu plus près. La diminution de l'emploi agricole se ferait moins vite qu'au cours des années 1970-75 où elle fut particulièrement rapide. Acceptons-en l'augure !

« Compte tenu des progrès de productivité attendus les effectifs du Bâtiment et des Travaux Publics ne s'accroîtront guère d'ici à 1980 » (Projet de Plan) ; mais l'I.N.S.E.E. nous dit que dans ce domaine « le taux de croissance serait négatif ». Il faudrait accorder les violons !

« L'objectif sera de créer 225 à 250 000 emplois industriels supplémentaires pendant les cinq ans du Plan » (Projet de Plan). Sera-ce facile ? Non, nous dit M. Sautter, responsable de l'unité économique de l'I.N.S.E.E., chargée des projections macro-économiques pour le Commissariat au Plan : « Il va y avoir une certaine difficulté à augmenter considérablement l'emploi industriel d'ici à 1980, ceci en raison des évolutions contrastées, d'une part, des industries textiles et diverses où, sauf politique adéquate, l'emploi va diminuer de façon assez rapide et, d'autre part, des industries d'équipement, où il y aura des créations d'emploi, mais dont il n'est pas sûr que ces créations seront spontanément suffisamment massives pour compenser les suppressions d'emplois dans les industries textiles et diverses. » Ajoutons d'ailleurs que selon les estimations du Comité de l'Emploi, environ 500 000 salariés sont actuellement sous-employés dans le secteur industriel. Pour M. Sautter, il n'y a qu'un moyen de favoriser ces créations dans le domaine industriel, c'est de privilégier l'industrie par rapport aux autres secteurs en matière de crédit.

Enfin, on peut lire dans le projet de Plan qu'on estime à 850 000 entre 1975 et 1980 l'augmentation des effectifs du commerce et des entreprises du secteur tertiaire et que l'augmentation des effectifs de l'Etat et des collectivités locales et des organismes sociaux devrait atteindre 350 000 à 400 000. Au sujet du tertiaire, on peut se poser toute une série de questions (en laissant de côté les fonctionnaires et assimilés) — si l'on privilégie l'industrie, le tertiaire croîtra-t-il autant qu'on le souhaite ? — ou bien dans le cas contraire, si les effectifs de l'industrie ne s'accroissent pas, le tertiaire qui a un développement induit n'en subira-t-il pas le contrecoup et ne s'accroîtra-t-il pas moins que prévu ?

Au total on peut donc constater qu'alors que les disponibilités en main-d'œuvre croîtront de 1 % par an, la seule chance de croissance des emplois se trouve dans le secteur tertiaire. On peut donc dire à coup sûr qu'on ne s'oriente pas vers le plein emploi ; dans la meilleure des hypothèses on aura une réduction légère des effectifs actuels de chômeurs.

• Une croissance du même type que celle prévue au 6e Plan

Le projet de 7e Plan envisage une croissance de la production intérieure brute de l'ordre de 5,7 % l'an et de la production industrielle de 7,2 % l'an. Cet accent, mis notamment sur la production industrielle, a pour but premier le rétablissement de notre balance commerciale déséquilibrée par l'augmentation des coûts de l'énergie importée. Ce n'est sans doute pas un hasard si le chapitre premier du Plan s'intitule « Produire pour de nouveaux marchés » ; c'est en fonction des possibilités d'exportation qu'il faut produire plus.

A ce propos, M. Marjolin, président de la commission des Relations économiques et financières avec l'extérieur, explique que dans les pays en voie de développement, il y a « une tendance naturelle, inévitable, au développement industriel, au développement d'industries exigeant des techniques compliquées et qui fait que nous devons adapter nos structures à cette situation nouvelle... Cela implique que l'on mette l'accent sur les industries de biens d'équipement »... D'où la nécessité d'une restructuration de l'industrie française. Parlant de celle-ci, il explique que l'orientation de cette restructuration n'est pas « principalement affaire du Plan, c'est affaire des industriels. C'est aux industriels eux-mêmes qu'il appartient, **guidés par le souci d'assurer la rentabilité maximum de leur entreprise,** de s'ajuster à cette situation ».

Mais alors quel est le rôle du Plan ? Il est de réserver une part accrue à l'exportation et à l'investissement. Pour cela, il importe que la consommation croisse moins vite (3 % par tête et par an). D'où un rappel constant tout au long du projet à la nécessaire « maîtrise des revenus ». Même lorsqu'il est question de la « tarte à la crème » du jour, c'est-à-dire la revalorisation du travail manuel, on s'empresse de préciser que les mesures tendant à cette revalorisation « seront mises en œuvre de façon progressive, afin de rendre possibles des investissements générateurs de progrès de productivité et de limiter l'incidence qu'une croissance exagérée de la masse salariale pourrait avoir sur la réduction des capacités d'autofinancement des entreprises... ».

D'ailleurs, lorsqu'on parle de développer les possibilités de financement des investissements, il faut bien s'entendre, il s'agit de ceux des entreprises privées. Le montant des **subventions de l'Etat aux entreprises publiques « devrait être stabilisé »,** celles-ci par augmentation de leurs tarifs devant dégager des « marges d'autofinancement ». Administrations et collectivités locales sont, elles aussi, invitées à un « effort plus poussé de rigueur et de sélectivité dans leurs décisions d'investissement »... « Il serait souhaitable que les collectivités complètent (leurs) ressources par une tarification plus étendue et mieux adaptée de certains services publics locaux ».

Nous nous trouvons donc dans la même logique de développement que celle qui a présidé à la confection des 5e et 6e Plans. La restructuration dont on nous parle n'est pas l'orientation vers une nouvelle croissance. Il s'agit simplement de mieux l'adapter à la demande de certains produits industriels : usines clés en main — téléphone — centrales nucléaires... Toutefois, comme l'évolution des dernières années a posé un certain nombre de problèmes, on propose quelques infléchissements.

• Un discours plus qu'une volonté

Le rapport sur les options du 6e Plan parlait de « disparition progressive des entreprises marginales », et les restrictions de crédit ont entraîné au cours des années dernières la faillite de nombreuses entreprises petites et moyennes. Comme cela suscite des réactions au sein de l'électorat majoritaire, l'un des 25 programmes prioritaires prévus au Plan vise à « favoriser le développement des **entreprises petites et moyennes et de l'artisanat** ». On remarquera toutefois que les crédits budgétaires affectés à ce programme ne sont que de 816 millions pour cinq ans

Au cours du 6e Plan on a vu se développer la « grogne » vis-à-vis des **conditions** du travail industriel ; en outre, dans le but de ne pas atteindre un taux de chômage proprement intolérable, il faut favoriser le remplacement de la main-d'œuvre migrante par des Français qui accepteraient difficilement certaines conditions de travail et de rémunération. Il convient donc de s'intéresser aux conditions de travail. Mais cela va-t-il bien loin ?

Dans le programme prioritaire n° 12 intitulé « Transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel », il faut d'abord mettre à part la « modernisation du tri postal » à laquelle sont consacrés 3,3 milliards ; cette modernisation tend surtout à accroître la productivité et la façon dont elle a été conçue jusque-là n'a pas toujours amélioré le sort des intéressés. Pour le reste, l'essentiel, en ce qui concerne directement l'Etat, consiste en une certaine augmentation des moyens de l'Inspection du Travail, moyens actuellement tout à fait insuffisants.

On parle aussi de conventions passées entre l'Etat et les entreprises pour revaloriser le travail manuel, d'organisation des travaux continus en cinq équipes, d'encouragement aux « nombreuses entreprises » réalisant des expériences pour l'enrichissement des emplois (on admirera le terme de « nombreuses » ; tous les travaux réalisés jusqu'à maintenant montrent qu'en France il ne s'agit que d'une infime minorité) ! En somme, la réalisation de ce « vaste » programme dépendra de la bonne volonté des entrepreneurs ou de la combativité des travailleurs pour arracher des améliorations en ce domaine. Le Plan qui ne consacre que 2,2 milliards à l'ensemble des tâches énumérées n'émet qu'**une sorte de souhait.**

Il se refuse même à prendre des mesures dans un domaine où le législatif a pourtant possibilité d'intervenir, celui de la réduction de la durée du travail à 40 heures immédiatement : « Il serait contraire à l'intérêt de tous que la durée hebdomadaire du travail soit uniformément abaissée, alors que subsistent des disparités importantes entre secteurs et statuts ». Là encore on attend de dispositions conventionnelles la réduction plus rapide pour les métiers les plus pénibles.

L'absence de mesures efficaces se retrouve aussi lorsqu'il s'agit non plus de faire un discours sur la **réduction des inégalités,** mais d'envisager des actions concrètes. Diverses propositions faites par les commissions ne sont nullement reprises dans le projet de Plan. Par exemple la « Commission de la vie sociale » avait proposé de remettre en cause le quotient familial en raison du « caractère disproportionné des avantages procurés aux familles aisées ». Elle proposait aussi la reconnaissance du « principe d'un revenu minimum familial garanti » se situant « aux environs d'un demi-SMIC pour chacun des parents, majoré d'un quart de SMIC par enfant à charge ». Tout ceci est complètement passé sous silence dans le projet. Il en est de même des propositions du « Comité des revenus et transferts » visant à un « déplafonnement intégral de la cotisation du régime des prestations familiales » et à un déplafonnement partiel des cotisations d'assurance-maladie ; de celles tendant à un rééquilibrage du poids des impôts directs et indirects...

- **Des engagements de l'Etat réduits au minimum**

L'innovation dans ce Plan, ce que l'on nomme le « noyau dur », ce sont les **« programmes prioritaires ».** Autrefois, dans le Plan, l'Etat prenait un certain nombre d'engagements (rarement tenus) de faire progresser au cours du Plan les crédits publics correspondant à telle ou telle « fonction collective » de 9 % ou de 8 % par exemple. Dans ce projet il n'est plus question d'engagements aussi globaux. Le Commissaire Général a été chargé de sélectionner un certain nombre de programmes prioritaires (25) « portant aussi bien sur certains secteurs de l'économie productive que sur les fonctions collectives ». Il s'agit là de « la partie du Plan sur laquelle l'Etat et ses partenaires prendront des engagements fermes ». Selon la directive du Premier Ministre, « ces programmes doivent être conçus de façon à pouvoir être exécutés même dans l'hypothèse défavorable ».

Ces 25 programmes mettent en jeu 110 milliards de crédits budgétaires (90 pour des opérations d'initiative nationale — 20 réservés au financement de programmes d'initiatives régionales ou locales), ce qui fait pour chaque année du Plan une somme égale à un peu moins de 9 % du budget général de 1975. A cela s'ajoutent 90 milliards de crédits du budget annexe des P.T.T. dans le but d'améliorer l'équipement téléphonique du pays et dans le même temps de renforcer l'industrie du téléphone afin de lui permettre d'exporter. On a donc au total environ 200 milliards d'engagements fermes pour les 5 ans, soit, par an, si l'on compare au budget 1975, environ 12 % des dépenses budgétaires totales. On conviendra que c'est bien peu ! Mais il y a plus.

Le Plan prévoit le **rétablissement impératif de l'équilibre budgétaire** (l'un des dogmes de la religion giscardienne) — par ailleurs, « la part des recettes fiscales dans la production intérieure brute ne devrait connaître qu'un léger accroissement par rapport à la période 1970-75 sans relèvement des barèmes d'imposition ». Compte tenu de ces données, les quelques mesures nouvelles figurant dans les « programmes prioritaires » — en effet, nombre des mesures envisagées s'inscrivent dans le prolongement quasi automatique de programmes déjà votés les années précédentes — ne pourront être réalisées qu'en rognant sur d'autres postes ; c'est ce que l'on appelle le « redéploiement des charges publiques ».

Prenons par exemple le programme n° 13 concernant l'enseignement : il s'agit essentiellement d'améliorer la couverture des besoins en classes maternelles et d'accroître (il y en a bien besoin) les moyens pour l'enseignement de la technologie dans les collèges. Comme, dans le même temps, le Plan, s'appuyant sur la consultation des régions, prévoit une diminution de la part des dépenses civiles de l'Etat consacrées à la fonction « Education-formation », il faudra financer les 20 milliards prévus au programme prioritaire en réduisant investissements et dépenses de fonctionnement dans d'autres secteurs de l'enseignement.

Finalement, le Plan n'est plus une « ardente obligation » que dans quelques domaines particulièrement restreints. On ne voit guère à travers cela le grand projet permettant comme le dit le texte « de poser les nouvelles bases d'un consentement national » ! ! !

Michel BRANCIARD.

(1) « Un plan tambour battant » in « A l'Ecoute du Monde », février 1975.
(2) « Les hommes naissent et demeurent inégaux » in « A l'Ecoute du Monde », mai 1975.
(3) « Le Monde » du 5-5-1976.

L'entreprise publique livrée aux intérêts privés M. Branciard - 92 p. 16 F

Au lendemain de la Libération, on a pu penser que le secteur public pouvait être un moyen entre les mains de l'Etat pour faire prévaloir l'intérêt général face aux intérêts privés.

Mais c'était compter sans l'évolution politique qui, sous la poussée de la droite et du centre, subordonne le secteur public pour permettre à l'économie capitaliste de surmonter ses contradictions et maintenir ses profits.

CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE — 7, rue du Plat, 69288 LYON Cédex 1 — CCP. 65-78

Les Syndicats contre le plan Barre

Depuis 5 mois, l'action syndicale se heurte à **de grandes difficultés.** C'est, bien sûr, le fait de l'aggravation du chômage, de la multiplication des licenciements : il est toujours très difficile de se battre pour sauvegarder l'emploi ; mais c'est aussi le fait du plan Barre : dans tous les secteurs, gouvernement et patronat entendent s'en tenir au « blocage du pouvoir d'achat », c'est-à-dire en fait, pour certains, à une régression de ce pouvoir d'achat. Nous voudrions ici examiner les différentes phases d'action contre le plan Barre.

Vers un « tous ensemble »

Début septembre, dès qu'on parle d'impôt-sécheresse, **la C.G.T.** propose à toutes les centrales syndicales et parallèlement aux organisations agricoles de mener une action commune contre l'impôt et pour le pouvoir d'achat.

• **La C.F.D.T.** réagit en affirmant sa volonté d'action, mais en refusant d'entrer dans la mécanique telle qu'elle est proposée par la C.G.T. « La proposition de la C.G.T., faite d'ailleurs avant de connaître exactement quels revenus seront touchés par l'impôt-sécheresse, vise à rassembler des organisations qui ont des vues opposées sur la fiscalité. Entre la fiscalité proposée par la C.G.C. et la F.N.S.E.A. et celle que veulent des organisations anticapitalistes, il y a une incompatibilité... de classe ». Il faut, pour la C.F.D.T., **réaliser une unité d'action** sur des bases claires et non tenter de rassembler les mécontents.

Suite à des rencontres et à diverses controverses publiques, les positions de la C.G.T. et de la C.F.D.T. vont se rapprocher. Le 15 septembre, la C.G.T. se prononce pour « une vaste action d'ampleur nationale, interprofessionnelle » dont les objectifs seraient « la défense et la progression du pouvoir d'achat et, dans ce cadre : la condamnation du super-impôt-sécheresse sur les salaires ; « une réforme démocratique de la fiscalité mettant un terme aux injustices dont sont victimes les salariés », et réduisant les inégalités sociales. La teneur même de ce communiqué exclut de l'action commune des organisations qui auraient pu se regrouper dans un front commun contre l'impôt-sécheresse. Dans ces conditions, la C.F.D.T. se déclare d'accord sur les perspectives et des négociations s'engagent avec la F.E.N. et la C.G.T. Elles aboutiront à **l'action du 7 octobre** « contre l'austérité renforcée, pour les revendications, pour l'ouverture rapide des négociations ».

• La confédération **F.O.** tout en mettant « solennellement en garde le gouvernement et le parlement contre toute atteinte directe ou indirecte, à la liberté de négociation des salaires et des rémunérations »... « Rejette la globalisation qui porte en elle le risque de politique des revenus qu'elle n'a cessé de condamner. C'est pourquoi elle **ne s'associe pas aux grèves et manifestations du 7 octobre** dont, par ailleurs, le caractère politique est évident ». Cependant plusieurs syndicats F.O. appellent à des arrêts de travail, notamment à l'E.G.F., dans les P.T.T., au Trésor et dans les Banques (région parisienne). C.F.T.C. et C.G.C. refusent aussi toute participation au mouvement.

La journée nationale de grève du 7 octobre revêt **une ampleur plus importante** que toutes les manifestations du même type organisées depuis mai 1968 ; mais C.G.T. comme C.F.D.T. ne considèrent cette journée que comme un moment de l'action, et, dans leur appel commun, elles demandent à leurs fédérations de mettre au point dans l'unité des « campagnes d'action à développer dans les semaines et les mois à venir ».

A propos du Plan Barre : la controverse sur la hiérarchie

• Les discussions qui précèdent le plan Barre et qui portent sur l'impôt-Sècheresse sont l'occasion pour la C.F.D.T. de **reposer le problème de la hiérarchie des revenus** (salaires compris) et de la nécessité de limiter à un certain plafond les revenus mensuels.

• Ce rappel n'a pas l'air de plaire à G. Séguy qui, lors du discours de rentrée devant les cégétistes parisiens, s'écrie : « C'est plus qu'une maladresse, c'est une faute. Le pouvoir et le patronat ont toujours tenté de détourner le mécontentement des travailleurs sur les salaires prétendus trop élevés. Pendant qu'on fait ainsi diversion sur le dos des ingénieurs, cadres et techniciens, et qu'on introduit des éléments de division entre salariés, on peut mieux dissimuler les profits capitalistes, la spéculation, etc... »

D'ailleurs G. Séguy ne faisait là que reprendre ce qui était **la doctrine C.G.T.** réaffirmée en juin 1976 lors du Congrès de l'U.G.I.C.T. (Union générale des Ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.) : « Les causes de l'inégalité profonde de la société française ne résident pas dans l'écart existant entre les salaires des O.S. et ceux des ingénieurs, mais dans l'écart existant entre les profits des grandes sociétés capitalistes et l'ensemble des revenus de la population ».

• Telle était donc la position en septembre 1976, mais elle allait rapidement évoluer ; comme le montre le discours de G. Séguy en novembre 1976, lors du Congrès des Métallos cégétistes à Saint-Etienne. « Il est inutile dit-il de nier le fait que, dans nombre de cas, la question de la hiérarchie des salaires complique la formulation claire des revendications et par voie de conséquence, la mobilisation dans l'action ». Refusant d'évacuer le débat, il appelle au contraire les congressistes à l'engager : « La riposte que nous opposons aux théories égalitaristes ou ouvrièristes d'inspiration gauchiste à propos de la hiérarchie des salaires, ne nous conduit-elle pas à des extrémités ou à des raccourcis de nature à déformer notre position de principe ? A donner l'impression que nous défendons toutes ou n'importe quelle hiérarchie, sans nuance. » Le leader C.G.T. est donc amené à « clarifier » les « positions de principe » de son organisation : « Nous sommes pour la garantie et la progression du pouvoir d'achat des salaires de tous les travailleurs et pour le paiement de la qualification professionnelle. Mais nous n'approuvons pas sans discernement tous les systèmes hiérarchiques en vigueur, dont beaucoup ont été imposés malgré l'opposition de la C.G.T., unilatéralement par le patronat ou par accords séparés avec d'autres organisations syndicales. Nous n'acceptons pas que les ouvriers soient écrasés dans un écart de 100 à 200 points, que la maîtrise et les techniciens soient bloqués entre 200 et 300 points, alors que les ingénieurs sont classés dans des coefficients qui vont de 300 à 700, 800 ou 900 points ».

Le Bureau confédéral C.G.T. de décembre 1976, va confirmer cette sorte de **virage de la C.G.T.** ; concluant cette réunion, J.-L. Moynot déclare : « Nous avons souligné avec de plus en plus de force que **nous n'acceptons pas la hiérarchie existante et qu'il faut relever les plus bas salaires.** Aujourd'hui, il s'agit au fond, de commencer à dire quels écarts hiérarchiques nous voulons. »

• Ce **rapprochement des positions C.G.T. et C.F.D.T.** sur ce problème de la hiérarchie des salaires va-t-il faciliter les actions ?

Comment entamer le front Patronat-Gouvernement

L'action du 23 octobre qui rassemble **200 000 jeunes** dans diverses régions à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la F.E.N. et de diverses organisations de jeunes était prévue bien avant le Plan Barre. Elle visait à appeler l'attention de la population sur la gravité des problèmes posés par **le chômage des jeunes** et sur leur volonté de « vivre et travailler au pays ». L'action est tout particulièrement spectaculaire à Nantes.

Mais à partir d'octobre l'action va être envisagée **dans chaque branche** particulière, car il s'agit d'obtenir des négociations pour faire avancer tant les problèmes de salaires que les problèmes d'emploi.

En octobre 1976, diverses fédérations C.F.D.T. et C.G.T. se rencontrent pour d'abord harmoniser leurs plateformes revendicatives (P.T.T. - Santé - Transports routiers - Alimentation - S.N.C.F. - Sécurité sociale - Habillement - Cuir - Textile - Chimie - Métaux...) Mais l'on organise aussi des semaines ou journées d'action au cours desquelles les travailleurs des entreprises de la branche sont invités à entrer en action compte tenu des possibilités existant en tel ou tel lieu.

Dans le « Livre », C.G.T. et C.F.D.T. lancent une semaine d'action du 18 au 23 octobre. Les Métaux C.F.D.T. et C.G.T. en vue d'obtenir la signature d'une convention collective nationale, fixant le salaire minimum à 2 200 F, supprimant le salaire au rendement et instituant une grille unique de classification de l'O.S. à l'ingénieur, décident une action commune avec campagne de pétitions, journée nationale d'action... Le secteur tertiaire ne reste pas inactif : le 27 octobre à Paris, les employés des **banques, assurances et caisses d'épargne** manifestent en commun à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T. Le secteur public touché de plein fouet par le plan Barre exprime lui aussi son refus de l'austérité : grève d'une demi-journée à l'E.D.F. le 9 novembre (C.G.T.-C.F.D.T.), semaine d'action aux P.T.T. avec temps fort le 19 novembre, surtout dans les centres de tri.

A ces actions coordonnées du sommet, il faudrait d'ailleurs ajouter **les actions de longue durée** qui se poursuivent dans les usines touchées par les licenciements ou les fermetures et les multiples actions menées dans telle ou telle entreprise sur des problèmes de salaires, de répression, de conditions de travail...

L'on ne peut dire que ces actions soient sans efficacité. Ici ou là, un patron cède (par exemple à Revin, chez Arthur-Martin, 80 intérimaires sont réintégrés après 6 jours de grève...). Mais le mur patronat-gouvernement tient bon. Fin novembre une directive du C.N.P.F. demande aux entreprises de ne pas accorder d'augmentations de salaires supérieures à 6,5 % **constatés selon l'indice I.N.S.E.E.** Elle précise que tous les accords non conformes à ces dispositions ne devront pas être reconduits. Alors que le patronat, dans un certain nombre d'entreprises a été contraint par l'action syndicale à du seul indice I.N.S.E.E., mais en fonction de la moyenne des indices (officiel, syndicaux et autres), il entend donc **revenir en arrière** et ne s'en tenir qu'au seul indice officiel. En outre, certains accords prévoyaient des augmentations de salaires anticipant la hausse prévisible du coût de la vie ; le patronat envisage de dénoncer unilatéralement de tels accords.

Il est encouragé dans son attitude par **l'entêtement de M. Barre.** Ceci se manifeste clairement dans le conflit des caisses d'épargne. Alors qu'il aurait été facile de satisfaire les revendications des grévistes, alors que l'expert désigné par le Tribunal donnait raison aux grévistes, la Direction appuyée par le Premier Ministre a refusé de céder par principe, contraignant les travailleurs à un conflit de 91 jours!

Tactique de harcèlement

Face à cette situation : **refus de négocier** dans le secteur public, **dénonciation d'accords** dans le privé (dans la Chimie, en décembre, au moins 12 accords sont dénoncés, dans le Textile le patronat revient sur des avantages acquis depuis des années), **aggravation du chômage**, multiplication des annonces de licenciement (dans la sidérurgie notamment), et échec de quelques grèves de longue durée, les confédérations syndicales vont chercher à « contourner le mur » plus qu'à le renverser. Elles veulent éviter aux travailleurs le risque de se lancer dans des actions de longue durée qui, compte tenu du blocage de la situation, risqueraient de n'aboutir à rien. Elles préconisent plutôt **une tactique de harcèlement.**

Celle-ci va se mettre en œuvre **dès fin janvier** dans le secteur public. Les diverses rencontres qui ont lieu entre les fédérations syndicales et les directions des entreprises publiques montrent que ces dernières ne disposent d'aucune liberté de manœuvre : elles sont entièrement soumises aux ordres du gouvernement et en conséquences aucune « politique cotractuelle » n'est possible.

Force-Ouvrière doit se rendre à l'évidence : les multiples rencontres avec M. Raymond Barre n'ont rien modifié, le gouvernement entend fixer de manière unilatérale l'accroissement des rémunérations. En conséquence si la confédération F.O. refuse toujours de discuter d'une action avec C.G.T. et C.F.D.T. au plan confédéral, ses fédérations du secteur public vont participer aux actions dans leurs diverses « entreprises ».

Le 12 janvier C.G.T., C.F.D.T. et F.E.N. rendent publique leur décision d'une action coordonnée et échelonnée dans les secteurs publics et nationalisés. Le **26 janvier**, les cheminots débraient à l'appel de toutes leurs fédérations syndicales (sauf C.F.T.C. et C.G.C.). Le 27, ce sont Air-France et les fonctionnaires (toutes les fédérations sans exclusive ont donné l'ordre de grève). Le 31 janvier c'est au tour des mineurs, suivis le 1er février par l'E.D.F., les arsenaux et établissements de l'Etat. Le **2 février** les employés du Crédit agricole entrent en grève pour 24 heures, enfin le **9 février** la R.A.T.P. est touchée à son tour. Suite à cette première vague, des contacts sont repris entre les organisations en vue d'une action de plus longue haleine : aux P.T.T. à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. d'autres actions sont prévues dans les divers secteurs à des dates différentes ; à l'E.D.F., C.G.T. et C.F.D.T. appellent le personnel à étudier de nouvelles formes de lutte.

Outre **l'action sur les salaires**, les organisations syndicales entendent aussi lutter **contre la détérioration de l'emploi** qui est l'un des résultats du plan Barre. D'où la décision de la C.F.D.T., de la C.G.T. et de la F.E.N. de faire de la seconde quinzaine de février une période de temps fort dans la lutte pour l'emploi. Là encore, il ne s'agit pas de faire une grande journée dans toutes les professions et dans toute la France, mais de mobiliser à des dates différentes les travailleurs d'une région sur un point particulièrement touché par la dégradation de l'emploi ; ainsi à Saint-Etienne, Annecy et Roanne le 16 février pour la région Rhône-Alpes...

*
**

Dans quelle mesure ces actions de harcèlement permettront-elles d'entamer le mur patronat-gouvernement ? Dans quelle mesure le gouvernement sera-t-il forcé de lâcher du lest pour ne pas risquer une détérioration encore plus grave de la situation économique qui pourrait avoir des répercussions au plan électoral ? Pour l'instant, il est bien difficile de faire des pronostics.

Michel BRANCIARD.

Un gouffre à milliards : la sidérurgie

Une nouvelle fois, **la sidérurgie appelle à l'aide les fonds publics** et s'apprête à réduire ses effectifs. S'agira-t-il de 19 000, de 20 000 ou de 24 000 emplois supprimés d'ici 1980 ? Faudra-t-il 12 milliards ou 3 milliards pour rendre la sidérurgie « compétitive » ? Des chiffres sont lancés, patronat et gouvernement se concertent, tandis que les travailleurs et leurs syndicats se refusent à accepter pour argent comptant les déclarations d'un patronat qui depuis la Libération n'a cessé de vivre au crochet de l'Etat tout en maintenant la « Libre entreprise ». Mais revenons 30 ans en arrière pour examiner l'évolution de cette industrie.

Largement bénéficiaire du Plan Monnet

A la veille de la seconde guerre mondiale, les aciéries françaises n'avaient pas fait l'investissement d'une seule chaîne à feu continu (les Etats-Unis en avaient 25).

Il faut l'impact du premier plan de modernisation et d'équipement (Plan Monnet) pour amener la sidérurgie à **se regrouper et à se moderniser.** Au lendemain du plan, en 1954, 5 « grands » assurent 52 % de la production d'acier ordinaire (67 % en 1959) ; il s'agit de **de Wendel, d'Usinor** (groupe Denain-Nord-Est), de **Sidelor** contrôlé par Pont-à-Mousson, de **Lorraine-Escaut** contrôlé par Longwy et de la **Sollac** sorte de « coopérative » due à l'initiative de de Wendel. Le reste de la production est assuré par 6 ou 7 autres sociétés.

Au départ, **c'est l'Etat qui fournit l'argent nécessaire** avec les Fonds du plan Marshall (plan américain d'aide à l'Europe) et avec les crédits du premier Plan. La condition de cette aide, c'est le regroupement des multiples aciéries plus ou moins endommagées par la guerre. Mais cette condition n'est pas trop sévère pour les nombreux maitres de forges. « Quelques tas de ferrailles appelés hauts fourneaux ont valu à leurs propriétaires de recevoir des paquets appréciables de titres, soit dans les sociétés nouvelles de production, soit dans les anciennes sociétés transformées en holdings... Devenues minoritaires, dans des holdings, elles-mêmes minoritaires au sein des nouveaux complexes, de vieilles familles de maitres de forges ont été gratifiées de quelques fauteuils d'administrateurs et, à l'occasion, de sinécures directoriales dans des sous-holdings sans activité. » (P. Bleton).

Mais, même soutenus par les fonds de l'Etat, les maitres de forges restés en activité n'entendent pas se lancer dans des opérations trop risquées. J. Monnet propose en 1947 de faire construire en France un train de laminage à chaud continu, pour alimenter la demande croissante de tôles laminées nécessaires au développement de l'industrie automobile. Il s'adresse d'abors aux Lorrains (70 % de la production à l'époque), mais il se voit opposer un refus, le projet paraissant risqué. Il se tourne alors vers un sidérurgiste du Nord qui accepte la proposition. Mais lorsque les producteurs lorrains apprirent l'acceptation de leur concurrent, ils s'associèrent rapidement pour lancer un second laminoir continu, avec, bien sûr, le soutien de l'Etat et du Commissariat au Plan.

Par la suite, le plan terminé, le financement de l'industrie sidérurgique au cours des années 1950 va reposer essentiellement sur **deux piliers : l'autofinancement et l'emprunt.** L'autofinancement va être facilité par le fait qu'en réévaluant leurs actifs au moment des grandes opérations d'apport de 1948 à 1953, puis en se livrant à des investissements nouveaux, les sociétés les plus importantes se sont assurées de larges marges d'amortissement. L'appel au crédit va être organisé par le biais du groupement des industries sidérurgiques (G.I.S.) qui émet des emprunts obligatoires dans le public pour le compte de ses membres et en répartit ensuite le produit entre ses adhérents. Organe de la Chambre syndicale patronale de la sidérurgie, le G.I.S. travaille en liaison étroite avec la D.I.F.A. (Direction des Industries du fer et de l'acier) dépendant du Ministère de l'Industrie, ainsi qu'avec le Ministère des Finances qui autorise ou non les emprunts. Les capitaux collectés par le G.I.S. peuvent provenir aussi de l'Etat ou des institutions contrôlées par l'Etat ; au début des années 1960, on estimait que 31 % des capitaux avaient cette origine.

Le « Plan de la Sidérurgie »

A partir de 1960, la sidérurgie connait **une passe difficile.** La rapide expansion des ventes des années 1950 est terminée ; alors que les ventes avaient plus que doublé entre 1955 et 1960, l'augmentation n'est que de 5 % entre 1960 et 1964. Une capacité excédentaire s'est développée dans l'Europe de l'Ouest, d'où baisse des prix et des possibilités d'autofinancement ; des aciéries s'installent dans les pays en voie de développement ; enfin la baisse du coût des transports maritimes rend concurrentiels les minerais étrangers à forte teneur (60 %) par rapport aux minerais lorrains à faible teneur (33 %) (sidérurgie près des ports).

La préparation du V[e] Plan va être l'occasion pour les Maitres de forges de procéder à de grandes manœuvres. Arguant du fait que leurs problèmes financiers venaient des anciens contrôles de prix qui avaient été imposés par divers gouvernements, ils entendent obtenir une aide substantielle à l'occasion du Plan.

Les discussions vont être longues et finalement vont se conclure entre le Commissaire général au Plan et le représentant de la Chambre syndicale de la Sidérurgie, M. Ferry, en dehors des commissions officielles du Plan. La **convention** définissant ce « plan de la sidérurgie » est adoptée par le Conseil des Ministres fin juillet **1966.**

Sur une estimation de 10 milliards de francs des coûts d'expansion et de modernisation entre 1966 et 1970, **le Gouvernement accepte de participer au financement** de la façon suivante :

— Le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) accorde un prêt de 2,8 milliards de francs, le taux d'intérêt est de 3 % pour les 5 premières années, de 4 % pour les 30 années suivantes.

— Le gouvernement s'engage à faciliter les formalités d'emprunt du G.I.S. pour une somme de 600 millions par an.

— Il accepte aussi de prendre des mesures pour réduire le prix de revient du charbon domestique et du coke alignant ainsi leurs coûts sur les prix mondiaux.

— Enfin, il recherchera les moyens pour réduire le coût des transports utilisés par la sidérurgie et la consultera avant toute augmentation des tarifs.

En revanche, la sidérurgie s'engage à **regrouper les entreprises** en deux ensembles, un dans le Nord, un en Lorraine ; à regrouper aussi les aciers spéciaux ; enfin, **à développer au maximum la productivité** ce qui signifie des **licenciements massifs** : à ce propos, L. Stoleru note : « A mi-chemin du plan professionnel, en 1968, le chiffre de 15 000 licenciements prévus pour la durée du plan est déjà atteint et on peut penser que la diminution du personnel ouvrier atteindra 30 000, soit le quart des effectifs présents en 1966 ».

L'affaire s'est réglée en dehors de tout débat public ; aucun contrôle n'est prévu en ce qui concerne l'utilisation des fonds versés.

L'opération Fos

En 1969, 90 % de la production d'acier ordinaire va être assurée par deux groupes ; en 1966, **Usinor** absorbe Lorraine-Escaut (leurs maisons-mères, Denain-Nord-Est et Longwy, fusionnent elles aussi) ; et, peu après, c'est la fusion **Wendel-Sidelor** qui deviendra **Sacilor.**

Usinor installé dans le Nord à Denain et un peu en Lorraine a entamé depuis 1959 l'installation d'une « sidérurgie sur l'eau », à Dunkerque. Le quatrième haut fourneau terminé en 1975 donne à la « Dunkerquoise » une capacité de 7 millions de tonnes.

Le groupe lorrain (Sacilor) envisage à son tour une extension sur les côtes. Après avoir balancé entre Le Havre et Fos, la décision est prise de s'installer en bordure de l'étang de Berre. Les pouvoirs publics s'engagent à favoriser le projet afin de créer un pôle d'industrialisation dans une région relativement défavorisée.

Le projet vise à permettre l'approvisionnement en tôles laminées à chaud de leur laminoir à froid de Lorraine. Mais la conjoncture médiocre de 1971, les difficultés financières de Sacilor obligent à faire appel à son grand concurrent Usinor qui prend une participation de 50 % dans le projet. Le premier groupe allemand **Thyssen,** enclavé dans le Ruhr et désireux d'avoir un débouché maritime acquiert en 1973 une participation de 5 % dans le capital de Fos.

Mais les sidérurgistes ne se sont lancés dans cette opération qu'en étant **assurés de l'aide de l'Etat.** Celui-ci accorde en 1971 une première tranche de 1,85 milliards. Face aux difficultés de Sacilor en 1973 on rajoute à la mise 0,8 milliards, si bien que les prêts du F.D.E.S. ainsi accordés représentent environ un quart du coût total de l'usine n° 1 de Fos (10 milliards ; le devis initial prévu était de 6 milliards).

Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls prêts dont va bénéficier la sidérurgie ; en effet, en 1976, le F.D.E.S. accorde un nouveau prêt de 1,4 milliards afin de financer à 40 % le programme d'investissement lancé à contre-conjoncture.

Un analyste estimait en 1973 que de 1965 à 1973 la progression du budget d'équipement annuel était de 460 %. Cette performance écrivait-il « s'inscrit en tête du classement européen, le pourcentage de la France passant de 18 % des investissements de la C.E.C.A. en 1965 à 35 % en 1972 et la valeur de son programme étant supérieure de 50 % à celui de l'Allemagne fédérale pour une production inférieure de moitié ».

Au total, pour la réalisation de ce programme depuis 1965, l'aide de l'Etat s'est élevée à environ **7 milliards sur un total de 35 milliards d'investissements.**

Or, aujourd'hui, c'est une nouvelle aide que viennent solliciter les sidérurgistes, un « ballon d'oxygène ». A les entendre, la crise qui touche la sidérurgie française est durable et profonde, il y a surcapacité de production en raison notamment de la baisse de la demande et des pressions de la concurrence étrangère. De plus, la productivité des travailleurs de cette branche serait mauvaise par rapport à celle de leurs collègues allemands ou belges.

Nécessité d'un dossier contradictoire

Faut-il prendre pour argent comptant les déclarations des sidérurgistes ? Ce serait pour le moins hasardeux et les syndicalistes contestent fortement certaines déclarations

• Déficit financier ?

Comment juger aujourd'hui de la réalité du déficit d'une entreprise sidérurgique alors que celle-ci est intégrée dans de grands groupes industriels et financiers et dépend de holdings qui peuvent faire apparaître les bénéfices ou les déficits dans telle ou telle entreprise en procédant à un certain nombre de manipulations. Certes, l'année 1975 a été mauvaise pour la sidérurgie (baisse de production de 27 à 21,5 millions de tonnes), et l'année 1976 a connu une rechute à l'automne après la reprise du début de l'année, mais les groupes financiers dont dépendent les aciéries ont cependant fait des bénéfices. Ainsi, alors qu'Usinor affiche une perte de 1,2 milliard en 1975, la maison-mère « Denain-Longwy » distribue à ses actionnaires 18,75 F par action. Dans l'autre groupe, alors que Sacilor affiche un déficit, la holding de de Wendel, la C.L.I.F., ne paraît pas mal se porter : bénéfice de 2,2 milliards en 1975 ; en outre, cette même année, la C.L.I.F. a pu racheter en bourse 20 % des actions du groupe « Marine-Firminy » ce qui lui donne un droit de regard sur « Creusot-Loire » aux côtés du baron Empain.

• Productivité inférieure ?

M. Ferry, le « patron » de la sidérurgie incrimine la mauvaise productivité des entreprises françaises et donne comme chiffres : un peu plus de 12 heures en France pour produire une tonne d'acier, contre à peine plus de 8 heures en Allemagne. Constatons d'abord que les chiffres du VII[e] Plan étaient différents (10,82 h en France, 7,72 en Allemagne, 7,24 en Belgique). Mais le problème n'est pas là. D'une part, note J. Chérèque, secrétaire de la Fédération de la Métallurgie C.F.D.T., on oublie que certaines installations comme la Solmer à Fos n'en sont qu'à leur première phase, la plus coûteuse, la moins productive. D'autre part, on ne donne pas les bases du calcul réalisé : avec quels moyens de production ? On fait l'impasse sur les coûts réels de production. Or, même en prenant la base (contestable) de la production retenue par le patronat, la tonne d'acier (nombre d'heures multiplié par le coût salarial horaire) revient à 168 F en France, 194 en Allemagne, 203 en Belgique.

• Y a-t-il surcapacité ?

Le VII[e] Plan avait évalué les besoins d'acier brut en 1980 à 34 millions de tonnes en hypothèse forte, et à 31 millions en hypothèse faible. Aujourd'hui, les « experts » estiment que 30 millions est un maximum ; or, disent-ils, la sidérurgie française dispose déjà à la fin de 1976 d'une capacité théorique de 34 millions correspondant à une capacité effective de 31 à 32 millions. C'est dire qu'à s'en tenir à ces déclarations, nous aurions déjà atteint et dépassé les objectifs 1980.

Mais les syndicalistes contestent cette analyse. Sans doute, il y a des installations vieillies et des doubles emplois, mais ceux-ci auraient sans doute pu être évités si le gouvernement avait contrôlé la réalisation du plan de la sidérurgie. En outre, la France importe actuellement 6 millions de tonnes (soit près du quart de la production) correspondant à toute une gamme de produits non fabriqués en France. Il convient donc d'**envisager une réorientation** de notre production pour pouvoir satisfaire un certain nombre de secteurs industriels qui, pour leurs aciers, dépendent actuellement de l'étranger. Enfin il importerait aussi d'intégrer la sidérurgie dans un ensemble plus vaste.

• Nationalisation ?

C.G.T. comme C.F.D.T. dénoncent la manœuvre patronale qui consiste à réclamer une aide de l'Etat sans aucun contrôle. Toutes deux réclament en conséquence la nationalisation, mais la C.F.D.T. insiste sur le fait que la nationalisation ne suffit pas. **Il faut revoir à la fois les structures de l'industrie sidérurgique et l'orientation de ses productions.** Toutes deux insistent aussi sur des mesures sociales et refusent les licenciements envisagés comme remède à la crise.

Michel BRANCIARD.

F. O. maintient la ligne

La décision de « Force Ouvrière de participer à la grève générale du 24 mai, décision annoncée lors de son dernier congrès, a suscité dans la presse toute une série d'articles avec des titres comme « Bergeron franchit le Rubicon ? », « Bergeron dans la mêlée », F.O. rompt avec Barre »... Nous voudrions ici profiter de cet événement pour analyser les caractères et l'évolution de cette centrale depuis sa fondation et considérer s'il y a ou non changement de cap.

Une naissance laborieuse

Suite aux grèves de l'automne 1947 auxquelles la majorité cégétiste a assigné des objectifs politiques — lutte contre le plan Marshall —, la minorité « Force Ouvrière », refusant la politisation et le « noyautage » communiste des organisations de la C.G.T., quitte la « vieille maison » malgré les réticences de son leader Léon Jouhaux. Celui-ci n'affirmait-il pas, un mois auparavant : « Jamais, en ce qui nous concerne, nous ne prendrons l'initiative de diviser les travailleurs ».

Cette rupture, ce refus de cohabitation au sein de la C.G.T. avec la majorité communiste explique que **l'un des ciments de la nouvelle centrale sera l'anticommunisme,** accentué par les violences qui accompagnèrent souvent la scission.

Mais il ne suffit pas de se séparer, il faut encore constituer une nouvelle organisation et, à ce propos, la tendance F.O. va connaître un certain nombre de déceptions. Elle espérait rassembler avec elle une bonne partie des enseignants cégétistes, mais la Fédération de l'enseignement, pour maintenir son unité, refuse de choisir entre C.G.T. et F.O. et passe en bloc à l'autonomie pour constituer la F.E.N. Elle escomptait aussi un apport important des travailleurs du Livre, mais ceux-ci décident de rester unis au sein de la C.G.T.

Pour étoffer la nouvelle centrale, il ne reste donc que divers syndicats qui ont quitté la C.G.T. au cours des années 1946, 1947 pour constituer des organisations « autonomes » ; c'est le cas chez les postiers, chez les métallos... Mais les **heurts entre « F.O. » et autonomes** furent parfois tels que certains refusèrent de s'intégrer dans la nouvelle organisation (Métallurgie parisienne par exemple).

De tout cela, il ressort que **F.O. dès le départ ne rassemble qu'une partie des non-communistes de la C.G.T.** Sa tentative pour reconstituer la « grande C.G.T. » des années 1920 échoue plus ou moins et déjà, en face d'une large majorité réformiste, on voit apparaître **diverses minorités,** à caractère plus ou moins révolutionnaire, que nous retrouvons aujourd'hui dans la centrale et qui, lors des Congrès, constituent une opposition sans danger pour la direction confédérale : syndicalistes révolutionnaires — anarcho-syndicalistes de la Loire-Atlantique — trotskystes lambertistes, tendances généralement caractérisées par leur sectarisme vis-à-vis du communisme et de la C.G.T. et leur laïcisme qui leur fait parfois encore dénoncer dans la C.F.D.T. l'alliée du Vatican !

Syndicalisme « libre »

Le préambule des statuts élaborés lors du Congrès constitutif de 1948 insiste sur l'**autonomie par rapport aux partis.** « Instruits par une douloureuse expérience, ils proclament attentatoire à l'unité ouvrière la recherche systématique de postes de responsabilités syndicales par les militants de partis politiques en vue de faire du mouvement syndical un instrument des partis ». Le syndicalisme ouvrier « ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet Etat et l'affermissement de ses privilèges ; l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance ». Pour concrétiser cette volonté d'indépendance, **on refuse le cumul des mandats politiques et syndicaux.**

Mais, malgré cette volonté affirmée et réaffirmée constamment, F.O. se situe dès le départ dans un contexte politique de « **troisième force** » qui refuse à la fois le communisme et l'aventure gaulliste. Le ministre du Travail de l'époque, un socialiste, débloque au profit de la nouvelle centrale 40 millions de francs provenant des anciens fonds affectés à la Charte du Travail (sur ces fonds la C.G.T. n'a touché que 10 millions et la C.F.T.C. 4). Sans être nullement liée à la S.F.I.O., F.O. regroupe des adhérents et militants dont **les sympathies vont vers le parti socialiste ;** celui-ci va d'ailleurs, à l'époque, interdire à ses membres d'appartenir à la C.G.T.

Mais cette situation ne va plus pouvoir se maintenir à partir du moment où, en 1965, le dialogue s'instaure, difficilement mais sûrement, entre socialistes et communistes. Selon A. Bergounioux « La bipolarisation, en effet, occasionna la disparition des conditions politiques de la naissance de F.O. et demanda une difficile adaptation pour préserver l'unité de la confédération, construite autour de quelques principes. Elle ne provoqua pas la rupture avec les socialistes — les contacts restent nombreux —, mais avec le mouvement politique socialiste, plus exactement avec ses objectifs » (1). Ceci explique qu'aujourd'hui F.O. dans la perspective d'une arrivée de la gauche au pouvoir **se refuse à prendre parti.** Lors du récent congrès A. Bergeron déclare : « Chacun a le droit d'imaginer un système différent, mais nous ne sommes pas des bâtisseurs de société. Nous veillons aux intérêts des gens que nous représentons, c'est-à-dire des salariés ». Des sondages, lors des dernières élections présidentielles, ont montré que les adhérents F.O. n'ont apporté qu'une très faible majorité à la gauche : 52 % seulement des votes en faveur de Mitterrand. L'**hostilité au communisme** est certainement pour une large part dans cette hésitation à choisir son camp.

Pallier la faiblesse du rapport de force

Au niveau confédéral et dans beaucoup de ses fédérations, **F.O. refuse l'unité d'action** avec la C.G.T. et par là-même avec la C.F.D.T. qui a, avec la C.G.T. un accord d'unité d'action. Dans les années 1967-69, les tentatives de rapprochement entre F.O. et la C.F.D.T. ont toujours achoppé dans la mesure où F.O. mettait comme condition la rupture entre C.G.T. et C.F.D.T. De ce point de vue, la décision de faire grève en même temps que la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N. le 24 mai ne modifie pas la ligne de la centrale, puisqu'il est clairement affirmé « nous ne participerons pas aux manifestations ; nous participerons à l'action générale avec nos propres mots d'ordre ». **Il s'agit plus d'une action parallèle** que d'une unité d'action.

Mais dans la mesure où l'on est minoritaire (8,3 % des voix aux élections aux comités d'entreprise dans le secteur privé en 1974, 14,6 % à l'E.D.F., 7,9 % dans les Mines, 5,9 % à la S.N.C.F., 23 % à la R.A.T.P., 13 % dans les banques, 20 à 22 % dans la Fonction publique au sens large) et où l'on refuse l'unité d'action, il faut rechercher des méthodes qui ne soient pas fondées sur

(1) A. Bergounioux : « Force Ouvrière ». Le Seuil, coll. Politique, 1975, 252 p. - A. Bergeron : « Lettre ouverte à un syndiqué ». Albin Michel, 1975, 160 p.

des rapports de force : pratique de la négociation collective — paritarisme — recherche d'une influence au niveau politique, les trois volets de la **pratique réformiste de F.O.**

Ce que l'on nomme « politique de présence » ou encore parfois « politique du tapis vert » s'explique aussi sans doute par la **composition sociologique** de la centrale. Au congrès de 1969 les fédérations dépendant du **secteur tertiaire** (transports exclus) représentent 60 % des mandats ; avec l'inclusion des transports on arrive à 66 %, les deux tiers du total. Si l'on effectue un autre type de regroupement, on constate que les fédérations rassemblant des **fonctionnaires** ou assimilés ou des ouvriers à statut du secteur nationalisé totalisent 60 % des mandats. Enfin, lorsqu'on analyse les résultats d'élections dans la fonction publique on note que F.O. fait ses meilleurs scores dans **les catégories élevées** (A et B).

La prépondérance du secteur tertiaire, l'importance du secteur public, la faible représentation des ouvriers du secteur privé, l'impact dans les catégories les plus élevées de la hiérarchie de la fonction publique, autant d'éléments qui expliquent pour une part la grande **réticence manifestée par les troupes de F.O. vis-à-vis des grèves** et la dissociation entre deux aspects de l'action syndicale : la manifestation du rapport de forces (par la grève ou d'autres moyens) et l'exploitation de ce rapport de force par **la négociation.**

Politique contractuelle

A propos de la négociation collective à laquelle F.O. a toujours été très attachée, on pourrait se demander si l'on n'est passé d'une pratique à une théorie qui fige le système. En 1966, un responsable des fonctionnaires F.O. P. Tribié déclarait : « Les fonctionnaires estiment que la politique contractuelle atteint rapidement ses limites et ne saurait suffire à remettre en cause tous les déséquilibres ». Par cette déclaration il relativisait la politique de négociation qui n'est qu'un des éléments de l'action syndicale. C'est un tout autre son de cloche que fait entendre A. Bergeron en 1971 lors du Congrès confédéral : « La politique contractuelle en facilitant la discussion permanente à travers la mise en contact des hommes appelés à négocier — souvent à s'affronter — en définitive à conclure, est un aspect de la démocratie... Le syndicalisme engagé dans **l'action contractuelle** pour défendre les intérêts permanents des travailleurs est un puissant contrepoids aux tendances oppressives secrétées par les Etats modernes »... Il n'est plus question ici des limites de l'action contractuelle, c'est devenu en quelque sorte **le** moyen syndical. On notera en outre qu'il n'est question que de l'affrontement des négociateurs et non de l'affrontement des travailleurs face au patronat ou à l'Etat. Enfin, il n'apparaît pas qu'une négociation puisse ne pas se conclure !

C'est d'ailleurs à ce propos que C.G.T. comme C.F.D.T. reprochent à F.O. de conclure souvent des « **accords au rabais** » dans sa volonté d'apposer sa signature au bas d'un texte de contrat, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. A cela, F.O. répond : « Croyez-vous que ces dernières années, la C.G.T. et la C.F.D.T. auraient pu s'offrir le luxe de rejeter les accords contractuels si F.O. ne les avaient pas signés ? Car ces accords contenaient quand même des avantages appréciables ». C'est évidemment une façon de présenter les choses, mais C.G.T. et C.F.D.T. rétorquent que si l'ensemble des organisations syndicales avaient pu présenter constamment un front uni face au patronat, ou au gouvernement, ceux-ci n'auraient pas pu jouer une centrale contre les autres et auraient dû finalement consentir des avantages supérieurs pour obtenir la signature de l'ensemble des organisations syndicales. Le fait que le patronat considère souvent F.O. comme « l'interlocuteur privilégié » est l'expression de la volonté de F.O. de **terminer toute négociation par** un accord sauf cas exceptionnel. F.O. est le syndicat « raisonnable » face aux « démagogues » de la C.G.T. ou de la C.F.D.T.

Autres aspects de la politique de présence

Etre présent partout où sont discutés les problèmes des travailleurs c'est aussi pour F.O. pratiquer **le « paritarisme »** : « système vivant facilitant le contact et par conséquent la discussion syndicale d'employeurs et d'employés » (A. Bergeron). Par ce terme, il faut entendre la multiplication des institutions au sein desquelles patronat et syndicats se retrouvent **à égalité pour gérer** tel ou tel problème : sécurité sociale, assurance chômage, retraites complémentaires... Au lendemain des ordonnances de 1967 remettant en cause la gestion syndicale de la Sécurité sociale, alors que C.G.T. et C.F.D.T. manifestent quelque réticence à participer aux conseils et refusent d'y assumer des responsabilités, compte tenu du fait que le patronat est en mesure d'imposer sa politique un responsable F.O. déclare : « Nous avons eu le courage de prendre nos responsabilités pour assurer la représentation F.O. dans les organismes de Sécurité sociale. C'est pourquoi concernant notamment les présidences, nous avons fait face à la situation en n'hésitant pas à faire élire nos camarades à des postes-clés ». C.G.T. comme C.F.D.T. reprochent souvent à F. O. son absence de scrupules pour parvenir à la présidence d'organismes paritaires grâce aux suffrages des patrons, parfois face au candidat d'une autre centrale.

Enfin, le troisième volet de la politique de présence c'est la **recherche d'influence au niveau politique.** Sous la 4e République, les rapports avec le groupe parlementaire socialiste permettait d'influencer les débats au Parlement qui avait alors un rôle prépondérant. Avec la 5e République et le déclin du Parlement, on a vu se développer, surtout depuis qu'André Bergeron est secrétaire général les contacts, avec les ministres, le premier ministre et même le président de la République. Lorsqu'on lit le livre de Bergeron « Lettre ouverte à un syndiqué » (2) on constate combien ce type d'activité apparaît essentiel au leader de F.O. A l'en croire, c'est grâce à ces contacts que F.O. a pu obtenir pour les salariés toute une série d'avantages tels que les améliorations en matière de retraite complémentaire ou de retraite de la sécurité sociale. Le gouvernement joue d'ailleurs parfois de cette caution syndicale et « fait annoncer » par le leader F.O. telle ou telle mesure sociale qu'il entend prendre.

Mais, depuis quelques mois, malgré les visites répétées à M. Barre, celui-ci n'a rien cédé et la politique de présence se trouve ainsi en défaut sur deux points. **Il n'y a plus de politique contractuelle ;** gouvernement et patronat ont décidé au sommet des augmentations à accorder pour l'année et n'entendent rien céder de plus, si peu que ce soit, au cours de négociations. En outre, les bonnes relations que F.O. entretient avec le pouvoir en place ne servent à rien ; on n'obtient plus rien en fréquentant les antichambres gouvernementales, de quoi vous désespérer d'être raisonnable !

Dans ces conditions, et face à la remise en cause d'une partie de ce qui fait la raison d'être de F.O., on peut comprendre la décision prise de s'associer à la décision de grève générale du 24. Est-ce un changement de cap ? Ce serait bien aventureux de l'affirmer, d'autant plus que les débats du Congrès n'ont pas été tellement différents de ceux des congrès antérieurs, si ce n'est le fait qu'une motion présentée par des militants socialistes et réclament un « durcissement des positions » et « une affirmation plus nette de ses racines socialistes » a recueilli 9,1 % des voix face aux 83,5 % que recueillait la motion majoritaire.

Michel BRANCIARD.

Quand l'aéronautique bat de l'aile

Les malheurs de Concorde, les « ennuis » fiscaux de Dassault, et maintenant la prise de participation de l'Etat dans cette dernière firme, ont attiré depuis quelques mois l'attention sur l'aéronautique française. Nous voudrions ici, après avoir examiné rapidement les caractéristiques de cette branche, considérer les problèmes qu'elle pose aujourd'hui.

Un duopole

Fin 1975 les industries aérospatiales occupent en France 108 400 salariés : 60 300 fabriquent les cellules (carcasses) et engins ; 22 630, les moteurs ; et 25 470, les équipements.

Si nous nous limitons aux « cellules et engins », on trouve essentiellement deux grands groupes : la S.N.I.A.S. (Société Nationale Industrielle Aérospatiale) et Dassault.

- La **S.N.I.A.S.** (plus de 36 000 salariés, sans compter les filiales) provient du **regroupement** de trois sociétés : Sud-Aviation, Nord-Aviation et la Société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques. Constituée en 1970, cette entreprise nationalisée est une société d'économie mixte dans laquelle, depuis 1972, des actionnaires autres que l'Etat peuvent détenir jusqu'à 33 % du capital ; de ce fait, diverses banques sont devenues propriétaires d'actions.
- Les **avions civils** représentent moins de 30 % de son chiffre d'affaires qui se répartit par ailleurs entre les **hélicoptères** (24,4 %), les **engins tactiques** (24,2 %) et les systèmes balistiques (19,4 %).

La Société des Avions Marcel **Dassault-Bréguet** (1 500 salariés) est une société privée dont 94 % des actions sont détenues par une holding, la « Générale Immobilière Marcel Dassault », celle-ci appartenant à 95 % à Marcel Dassault et 5 % à son fils Serge, lui-même P.D.G. de « L'Electronique Dassault ». La société Dassault a fusionné en 1971 avec la société **Bréguet.**

Travaillant essentiellement **pour l'armée,** l'entreprise Dassault ne néglige cependant pas le secteur civil (avions d'affaires - Mercure). Elle **sous-traite** dans des proportions importantes une partie de ses fabrications à d'autres entreprises françaises, notamment à la S.N.I.A.S. En outre elle réalise 44 % du total des exportations aéronautiques françaises, c'est-à-dire nettement plus que la S.N.I.A.S.

L'Etat : banquier à fonds perdus

Dans tous les pays, tant pour les programmes militaires que civils, l'Etat apporte une aide considérable à l'industrie aéronautique, et ceci sous diverses formes.

En matière militaire, **l'Etat est d'abord le client principal,** mais un client souvent complaisant et, par exemple, dans son rapport de 1969, la Cour des Comptes dénonçait le système des accords de gré à gré entre l'Armée de l'Air et la Firme Dassault où les conditions d'établissement des prix et de contrôle en cours d'exécution « avaient laissé à désirer » !

L'Etat peut aussi financer des établissements d'essai et de recherche. Il peut intervenir sous forme d'une aide forfaitaire remboursable sur le produit des ventes d'un « nombre probable d'appareils de série ». Il accorde des avances, remboursables seulement en cas de succès, pour aider à la mise en œuvre de nombreux programmes (de la recherche jusqu'à l'industrialisation). Il accorde des aides à l'exportation.

Ainsi l'Etat joue le rôle de banquier, tant auprès de l'entreprise publique (S.N.I.A.S.), avec, par exemple, le **financement du Concorde,** qu'auprès du groupe privé (Dassault) : financement de 60 % des frais d'investissement pour la construction de l'avion civil « **Mercure** » qui ne fut vendu péniblement qu'à 10 exemplaires ; c'est-à-dire que dans ces cas l'Etat finance à fonds perdus. En 1975 (dernière évaluation connue), le montant des concours financiers de l'Etat s'élevait à 4 milliards pour la S.N.I.A.S. (114 300 F par salarié) et à 1,7 milliard chez Dassault (113 800 F par salarié). Autrement dit, l'entreprise privée bénéficie tout autant du financement de l'Etat que l'entreprise publique. Les bénéfices que fait Dassault (170 millions en 1976) sont réalisés grâce à l'argent public et l'on peut s'étonner tout autant de ses démêlés avec le fisc que de l'abondance de la manne qu'il déverse dans les caisses électorales d'un certain parti.

Notons d'ailleurs que, de façon absolument courante, des rallonges sont demandées aux finances publiques, soit que les équipements se soient avérés plus coûteux que prévus (exemple : Concorde), soit que certaines études se révèlent des échecs : cas du Mirage III-IV de Dassault, avion à décollage vertical qui fut abandonné après deux accidents successifs.

Les Grands favorisés

Pour rentabiliser un programme d'avion, il faut vendre de 300 à 500 appareils, ce qui excède largement même le marché européen pour n'importe quel type de transport civil. Il découle de ce fait deux conséquences : les grandes nations comme U.S.A. et U.R.S.S. sont favorisées ; les petites nations ne peuvent tenir qu'en s'associant et en s'ouvrant largement des débouchés extérieurs.

La société **Boeing** à elle seule accapare plus de **la moitié du marché** des pays non communistes. Elle a su occuper toutes les catégories de marché avec des « familles » d'avions adaptées et progressivement modernisées. Son Boeing 727, véritable « mine d'or », a déjà été construit à 1 193 exemplaires et 82 sont en commande.

Le second Américain **Douglas** a connu des déboires, notamment avec son DC 10 ; il y a un an, il n'avait pas réussi à en vendre un seul sur le marché intérieur malgré un rabais substantiel de 6 millions de dollars sur un prix de vente de 26 millions. Cependant ceci n'enlève rien à la puissance globale de l'industrie américaine qui équipe près de 90 % des flottes civiles dans le monde (pays de l'Est non compris). Si les autres nations ne savent pas coopérer, d'ici la fin du siècle, c'est l'ensemble de la construction aéronautique américaine, civile et militaire, qui a toutes chances d'assurer sa suprématie totale.

Compte tenu de l'envergure financière des programmes (5 milliards de F pour un programme entièrement nouveau concernant un bi ou un tri-réacteur moyen courrier), aucune entreprise d'une nation moyenne ne peut assumer une telle tâche, d'où la nécessité de l'association. Alors qu'en 1962, 15 % seulement des programmes de l'aérospatiale française étaient réalisés en **coopération,** 10 ans plus tard on atteignait 50 % et aujourd'hui ce chiffre est dépassé.

Avec la Grande-Bretagne, la coopération a revêtu des aspects multiples pouvant aller du simple échange de techniques ou de sous-traitances à la fabrication commune d'avions aussi complexes que Concorde. La réalisation la plus réussie en ce domaine est celle des **hélicoptères** franco-britanniques qui a abouti à la mise en place d'une véritable planification européenne.

Avec l'Allemagne, la S.N.I.A.S. a coopéré pour le Transall, appareil militaire destiné au transport de troupes, et bien entendu pour l'**Airbus.** Ce dernier appareil est construit, pour ses parties essentielles, dans des lieux géographiquement très dispersés : Munich (partie centrale du fuselage), Brême (partie arrière), Ham-

bourg (dérive), Amsterdam (partie mobile de la voilure), Chester (partie fixe), St-Nazaire (avant du fuselage), Cincinnati (moteurs), Toulouse (nez de l'avion et montage terminal). Dassault a coopéré aussi avec les Allemands pour l'avion militaire léger Alpha-jet, et avec les Suisses, les Belges, les Italiens et les Espagnols pour son « Mercure »... Mais ces coopérations ne vont pas sans problèmes et, par exemple, on annonçait récemment les difficultés au sein du « ménage » formé de la firme allemande V.F.W. (Brême) et de la firme hollandaise Fokker (Amsterdam).

Les conséquences de la crise du transport aérien

La multiplication des équipements destinés à améliorer les performances et la sécurité entraîne une **augmentation des coûts** des appareils ; aujourd'hui ils arrivent à représenter jusqu'à 50 % du coût final sur certains avions. Mais le perfectionnement entraîne aussi un **accroissement des coûts d'utilisation**, notamment en matière d'équipement au sol ; d'où un **alourdissement des charges** pour les compagnies aériennes.

Mais la crise du transport aérien est due principalement à d'autres causes. Après avoir connu une sorte d'âge d'or à partir de 1960 avec l'apparition des premiers longs-courriers à réaction, plus rapides et moins coûteux que les machines à piston, les compagnies se voient offrir en 1967 des Jumbo-jets (avions tels que Boeing 747, Lockeed 1011... pouvant transporter plusieurs centaines de passagers). Ayant l'impression d'avoir découvert ainsi un nouveau pactole, elles n'hésitent guère à gonfler leurs flottes avec ces nouveaux appareils et les conséquences de cette **surenchère** ne tardent pas à se faire sentir : on note **une surcapacité générale ;** le coefficient d'occupation des appareils est de l'ordre de 50 % seulement en 1971 et aujourd'hui il remonte lentement pour atteindre 58 %. D'où, à partir de 1970, une chasse aux clients nouveaux, rendue d'autant plus difficile que se multiplient les transporteurs spécialisés sur les charters.

La crise va être aggravée par **l'élévation du prix du pétrole ;** le coût du carburant passe de 10 % des coûts d'exploitation à 25 ou 30 %.

Malgré la progression du trafic passagers, plus modérée cependant que dans les années 60, les résultats d'exploitation des compagnies s'amenuisent quand ils ne deviennent pas négatifs. Aussi n'ont-elles rien de plus pressé que de **rentabiliser leurs flottes existantes,** d'où une réduction des achats de nouveaux appareils. Les transporteurs n'espèrent pas qu'un nouveau bond en avant de la technique puisse résoudre leurs problèmes ; le Concorde, qui représente ce bond en avant et qui s'offre alors sur le marché, ne saurait leur convenir ; il vient trop tôt dans une conjoncture défavorable.

Une compagnie comme United — la plus importante du monde occidental — n'a pas commandé un seul avion de 1974 à 1976 et c'est elle qui par sa décision de l'automne 1975 a obligé Boeing à renoncer à lancer le modeste dérivé de son biréacteur 737-300. Même les avionneurs américains sont donc touchés par les conséquences de cette crise et, pour l'aéronautique française, se pose la question de la mise en œuvre d'une stratégie adaptée, stratégie qui jusqu'alors a plutôt ressemblé à la méthode du coup par coup, avec certains succès, mais aussi des échecs retentissants.

Des stratèges sans stratégie

La S.N.I.A.S. et Dassault ont deux modes de fonctionnement différents. La firme privée utilise beaucoup plus la sous-traitance, fabrique avec ses avions militaires des équipements moins lourds et des séries plus longues, à des cadences plus rapides, ce qui permet une rotation plus rapide des stocks qu'à la S.N.I.A.S. Celle-ci a connu six présidents successifs en 15 ans, ce qui n'est sans doute pas le meilleur moyen pour assurer une certaine continuité d'orientation. Avec l'échec de Concorde, ceci explique sans doute, pour une part, le fait que **la firme privée réalise de substantiels bénéfices,** tandis que la firme publique accumule les déficits, et procède à des licenciements.

Mais l'on peut aussi se demander dans quelle mesure Dassault n'a pas bénéficié de la part de l'Etat d'**un certain nombre d'appuis** qui ont fait défaut à la S.N.I.A.S. et à ses prédécesseurs ? « Il serait intéressant de savoir exactement pourquoi les Mystères et Mirages ont été préférés aux prototypes conçus par Sud-Aviation, Espadon, Trident, Vautour, abandonnés et n'ayant pas reçu de commandes, bien que techniquement valables » (1).

A l'heure où l'Etat envisage de prendre 33 % des actions de Dassault et de regrouper ces actions avec celles qu'il détient dans la S.N.I.A.S., va-t-il mettre au point une stratégie qui ne fera plus de l'entreprise publique le parent pauvre que Dassault n'hésite pas à concurrencer dans le domaine civil ? Certes, le premier ministre a confirmé au Bourget le rôle de la S.N.I.A.S. comme « chef de file français » pour les programmes d'avions de ligne, mais il faut maintenant voir comment seront répartis les financements.

D'autres problèmes se posent, concernant notamment **la coopération internationale.** En 1975, au salon du Bourget, J. Chirac souligne la détermination de la France de se lancer dans l'étude et la réalisation d'une nouvelle génération d'avions de ligne dans un cadre européen. Devant le peu d'échos rencontrés, en septembre, M. Cavaillé se rend aux U.S.A. où il rencontre les dirigeants des trois « avionneurs » ; puis les deux constructeurs français Dassault et la S.N.I.A.S. recherchent le partenaire idéal et l'on aboutit au printemps 1976 à deux montages échafaudés : l'un entre Dassault et le second américain Douglas, l'autre entre la S.N.I.A.S. et le premier américain Boeing. Il n'est donc **plus question de solution européenne** et, en août 1976, le gouvernement décide de retenir le projet Dassault-Douglas, étant entendu que la S.N.I.A.S. participera à la réalisation du projet, mais non, semble-t-il, à sa conception.

Or, aujourd'hui, ce projet de « moyen-courrier » américano-français semble abandonné et l'on se retourne de nouveau vers l'Europe avec cette fois la S.N.I.A.S. comme chef de file français. La veille du discours de R. Barre au Bourget, une réunion a eu lieu entre les responsables de la S.N.I.A.S. de British Aerospace, de l'Allemand M.B.B. et du Germano-hollandais VFW-Fokker. Ces responsables ont pris rendez-vous pour le mois de juillet afin de rechercher quel est le projet de 120-160 places qui a le plus de chances de se vendre. Les Européens sauront-ils s'entendre pour résister à la prépondérance américaine ?

Alors qu'on envisageait il y a quelques années l'extension des fabrications civiles aux dépens des fabrications militaires, d'où d'ailleurs le projet Dassault de « Mercure », certains se posent la question aujourd'hui d'un abandon des fabrications civiles qui consacrerait à long terme le règne absolu et définitif des Américains.

Le VII[e] Plan insiste sur le fait que l'activité militaire a pour l'aéronautique une importance prépondérante (2) mais, même en ce domaine, la stratégie française de ces dernières années n'a pas été cohérente. La Commission d'enquête parlementaire souligne les gaspillages provoqués par les changements de programme inopinés et ce n'est que récemment qu'a été prise la décision définitive de la construction du « Mirage 2000 » qui constitue selon le général Saint-Criq, « la dernière chance de la construction aéronautique française ».

Michel BRANCIARD.

(1) Guy Jalabert, « Les industries aéronautiques et spatiales françaises », Privat, 1974, 520 p.
(2) Rapport pour la préparation du septième Plan : « Industrie aérospatiale », « Documentation Française », 1976, 168 p.